

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1440

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment la presse se contrôle... en douceur

Le Conseil suisse de la presse, à l'occasion du prochain départ de son président, parle de ses activités.

LE CONSEIL SUISSE de la presse (CSP), créé en 1977 par la Fédération suisse des journalistes, veille au respect de l'éthique professionnelle et de la liberté de la presse. Ses activités sont encore trop peu connues, spécialement en Suisse romande. Son président, Roger Blum, un ancien journaliste devenu spécialiste des médias à l'Université de Berne, quitte ses fonctions au printemps prochain. Il s'est exprimé récemment dans plusieurs quotidiens alémaniques sur l'avenir du CSP. L'occasion de faire le point.

Aujourd'hui le Conseil suisse de la presse a élargi son assise puisque la fondation qui le pilote regroupe, en plus de la Fédération suisse des journalistes, le syndicat de la communication Comedia, le Syndicat suisse des medias et la Conférence des rédacteurs en chef. Le CSP comprend vingt et un membres, quinze journalistes et six représentants du public. Il agit sur plainte ou de sa propre initiative. Le refus de publier une lettre de lecteur, le fait de ne pas donner la parole à une personne prise à partie, des discriminations raciales, une information incomplète constituent les motifs les plus fréquents des plaintes.

Des dossiers en augmentation

Le nombre de plaintes est en constante augmentation. Alors qu'aucune plainte n'a été déposée au cours des cinq premières années d'existence du CSP, ce dernier en a enregistré trente-neuf en 1999 et déjà vingt-sept au cours du premier semestre de cette année. Cette évolution, réjouissante en soi parce qu'elle traduit une plus grande visibilité du CSP, préoccupe Roger Blum. Les membres de l'organe de contrôle, tous des miliciens, risquent d'être rapidement débordés. Le président sortant mentionne à titre d'exemple les dossiers très touffus déposés par les scientologues. La surcharge de travail empêche le CSP d'examiner des cas de sa propre initiative et de réagir rapidement en fonction de l'actualité. C'est pourquoi la Fondation, pour remplir efficacement sa mission, doit impérativement trouver des moyens supplémentaires pour financer un secrétariat plus étoffé: avec un budget annuel de 135 000 francs, le CSP ne

peut payer les expertises parfois indispensables à sa prise de décision.

Aujourd'hui, le CSP est une institution reconnue par les entreprises de presse, même si ses décisions trouvent encore trop peu d'écho dans les journaux romands et tessinois. Car le CSP dépend totalement des publications qu'il est censé contrôler – c'est le tribut à payer pour l'autocontrôle de la profession – qui n'ont pas l'obligation de publier ses jugements. Ainsi, à l'occasion, tel quotidien s'empressera de communiquer à ses lecteurs le rejet d'une plainte dirigée contre lui, mais en omettant de signaler les réserves exprimées à cette occasion par le CSP à l'égard de ce journal.

Se concentrer sur les priorités

Pour mieux attirer l'attention du public et jouer pleinement son rôle de régulation éthique de la profession, Roger Blum préconise des interventions plus musclées de la part du CSP. L'organe de contrôle devrait traiter plus rapidement les affaires de routine et se concentrer sur les enjeux actuellement prioritaires: respect de la vie privée, liberté d'investigation et de commentaire mais également danger d'un journalisme obsédé par le sensationnalisme et qui, de ce fait, n'évite pas les propos unilatéralement dénonciateurs et parfois même discriminatoires. *jd*

Sources: *Neue Zürcher Zeitung*, 25 août 2000, *Basler Zeitung*, 25 août 2000.
site Internet du CSP: www.presserat.ch

Médias

L'ÉDITION DU 27 août de la *Sonntags Zeitung* pesait un kilo. On y trouvait un supplément «Alpha-le marché des cadres» supervolumineux. Non seulement il comptait nonante-six pages, mais pour des raisons techniques il y avait plusieurs pages supplémentaires dans les cahiers normaux. Ce fut déjà le cas samedi où ce supplément paraît dans le *TagesAnzeiger*. Bon signe pour les salariés désireux de changer d'employeur. *cfp*